

AVIS PUBLIC

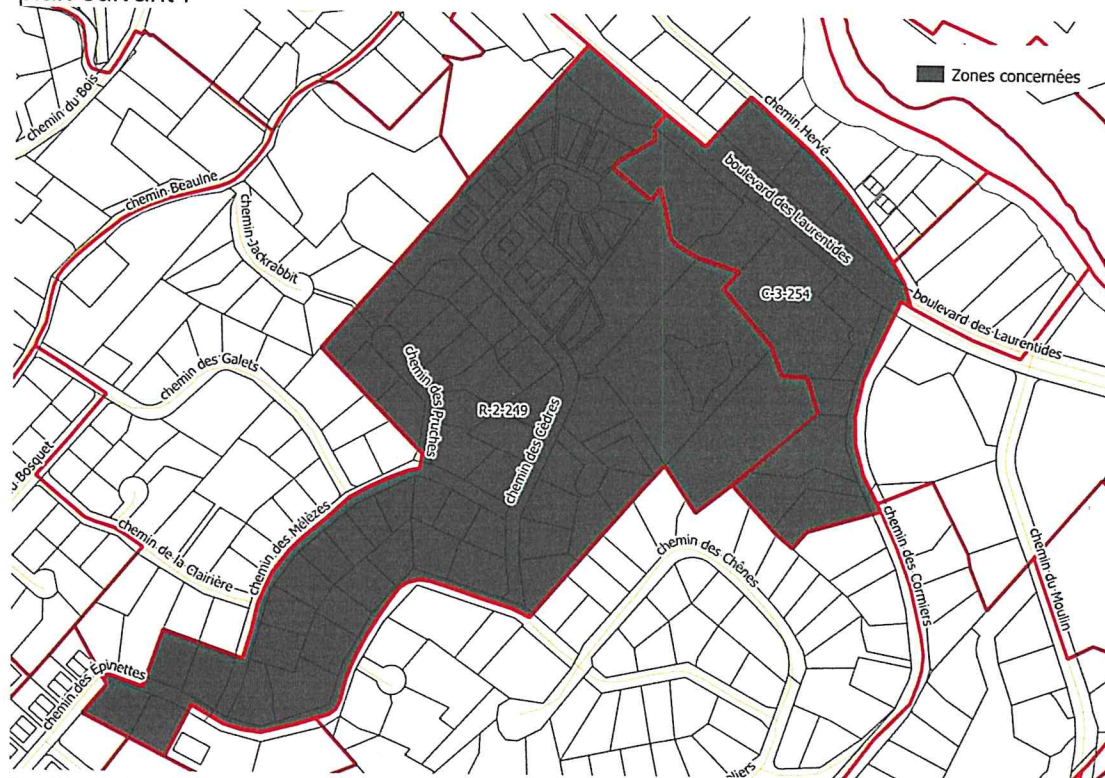
ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION RÈGLEMENT #757-76-23

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement # 757-76-23 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin d'agrandir la zone R-2-249 à même une partie de la zone C-3-254 pour former les nouvelles zones R-2-249 et C-3-254

Avis est par la présente donné par la soussignée, Caroline Aubertin, directrice générale et greffière trésorière, que le Conseil municipal, suite à l'adoption par résolution lors de l'assemblée tenue le 5 septembre 2023 d'un projet de règlement portant le numéro 757-76-23, tiendra une assemblée publique d'information et de consultation le jeudi 21 septembre 2023 à compter de 18h30 dans la salle de l'Hôtel de Ville située au 670, rue Principale à Piedmont, le tout en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ledit projet de règlement numéro 757-76-23 modifie le règlement de zonage #757-07 et ses amendements. Le projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone R-2-249 à même une partie de la zone C-3-254 pour former les nouvelles zones R-2-249 et C-3-254.

Les zones concernées sont les zones R-2-249 et C-3-254, telles que montrée sur le plan suivant :



Ledit projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire monsieur Martin Nadon ou le président de l'assemblée expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et/ou organismes qui veulent s'exprimer sur le projet.

Ledit projet de règlement est disponible et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 ainsi que sur le site internet.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 7^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023.

Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière trésorière